

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W19-428443

25053

Maladie Dentaire Optique Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 8732

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

OUDGHIRI MOULAY IDRIS

Date de naissance :

15/07/1967

Adresse :

57 Rue 35 lot AITMOUAN

CTB

Tél. 0661312755

Total des frais engagés : 731,60 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Docteur Mohammed TAHA
Spécialiste en médecine
physique et réadaptation
6, Rue Ahmed Naciri Casablanca
Tél. 05.22.98.99.94

Date de consultation :

10/02/2020

Nom et prénom du malade :

OUDGHIRI MY 102188

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Syndrome MUPRAS de chronicité
douleur Lombaire, infection ORL

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

ALLAL SIEGER RAM

Le : 10/02/2020

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
10/12/2020	4		300,00 dh	INP : 08M32100 Doctor Mohamed TAHAN Spécialiste en médecine physique et réadaptation Casablanca N° 00 94

EXECUTION DES ORDONNANCES

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<i>MAITALAK</i> MAITALAK Habiba Palmiers	<i>10/07/20</i>	<i>671.62</i>

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

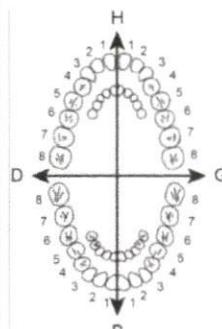
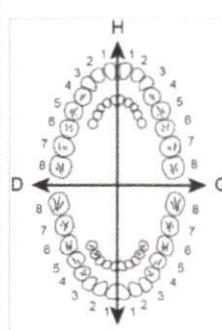
AUXILIAIRES MEDICAUX						Montant détaillé des Honoraires	
Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre					
		A M	P C	I M	I V		
.....						
.....						
.....						
.....						
.....						

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP : <input type="text"/>	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>	
				MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>	
				DEBUT D'EXECUTION <input type="text"/>	
				FIN D'EXECUTION <input type="text"/>	
	O.D.F PROTHESES DENTAIRES		DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE		
		H 25533412 00000000	G 21433552 00000000		COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
		D 00000000 35533411	G 00000000 11433553		MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
		B			DATE DU DEVIS <input type="text"/>
		[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			DATE DE L'EXECUTION <input type="text"/>
		VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS			
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION					

عيادة الطب الفيزيائي و التأهيل - الطب الرياضي

Cabinet de médecine physique et de réadaptation - médecine du Sport

Dr. Mohammed TAHA

Spécialiste

Diplômé de la faculté de médecine
de Lille II (FRANCE)

الدكتور محمد طه

أختصاصي

خريج كلية الطب بليل II (فرنسا)

Conse le 10/02/2020

H. OUDGHIRI

Hourly Idios

58.4

4.5

1) Effi pried 20

3cp / 2

le motin

289

PPV 58DH40
EXP 10/2022
LOT 98025

LOT 192914 1
EXP 12 21
PPV 170.00 DH

RELAXOL 500MG/2MG
CP B20
P.P.V:53DH10
LOT:95MA120
PER.04/2022
6 118000 060833

RELAXOL 500MG/2MG
CP B20
P.P.V:53DH10
6 119900 060833

PPV: 30DH00
PER: 11/21
LOT: 1952-6

3) Relaxing

most i

301- 260 10

19. 100

1 séance / 1000 Dhs
1 séance / 1000 Dhs

رقمة نحمد الناصيري - إقامة أهل أكادير - الطابق الأول - الدار البيضاء - الهاتف: 05 22 98 92 64 / 05 22 99 41 43 - الفاكس:

6, Rue Ahmed ANNASSIRI - Résidence Ahl Agadir 1er Etage - Casablanca - Tél : 05 22 98 99 94 / 05 22 98 92 64

Fax : 05 22 99 41 43 - GSM : 06 61 378126 - Patente : 34772113 - E-mail : m.taha@wanadoo.nci.ma

You want to repeat

6. R. TSVVP

5) ^{6th} Ultra Lerne

1 nochet
631-6

A handwritten signature in blue ink that reads "Dr. Mohammed Taha" is overlaid on a red stamp. The stamp contains the text "Dr. Mohammed Taha" at the top, followed by "Spécialiste en médecine physique et réadaptation" in the middle, and "6, Rue Ahmed Naciri - Casablanca" and "Tél. 05.22.98.99.94" at the bottom. The stamp also includes a small logo in the top right corner.

LOT: 3555 Date: 10/19 Expiry: 10/22
BIOCODEX MAROC PPV 67.00 DH صنع مالحة المغربية

3555 10/19
BIOCODEX MAROC PPV 67.00 DH